

N°2016-BCA-84

- Membres théoriques : 5
- Membres en exercice : 5
- Membres présents : 4
- Votants : 4

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**ENTRETIEN ET REPARATION DES VEHICULES LEGERS**

Le 07 octobre 2016, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 19 septembre 2016, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le bureau peut valablement délibérer.

**ETAIENT PRESENTS**

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1<sup>er</sup> Vice-Président
- Madame Sophie ALLAIS, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente
- Monsieur Gérard JOUAN, 3<sup>ème</sup> Vice-Président

**ETAIT ABSENT EXCUSE**

- Monsieur Bastien CORITON, membre

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

Suite à la réalisation d'un audit de sa chaîne de maintenance, le Service a décidé d'externaliser l'entretien d'une partie de son parc de véhicules, notamment concernant les véhicules légers afin de renforcer les compétences internes sur la maintenance incendie, plus spécifique.

Ce dispositif d'externalisation, après une période d'expérimentation courant 2015, tend à être généralisé à l'ensemble du département. Afin de prendre en compte les contraintes opérationnelles, le Service a fait le choix d'opter pour un allotissement par secteur géographique, permettant de minimiser la durée d'immobilisation des véhicules et le temps de convoyage des véhicules assuré par les agents du Sdis 76.

Le choix a été fait d'opérer un découpage en 25 secteurs géographiques, soit 25 lots.

Une première consultation, lancée dans le courant du premier trimestre 2016, a permis d'attribuer 9 lots sur les 25 (Cf. délibération N°2016-BCA-25 du 30 mars 2016). De nombreux lots n'ont pu être attribués du fait de l'absence d'offres ou bien de la présence d'offres irrégulières (offres ne répondant pas aux besoins, ou bien hors secteur géographique).

Afin d'attribuer les lots restants, une nouvelle consultation a été lancée, après refonte de certains secteurs. L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 25 juin 2016 au Bulletin Officiel des annonces des marchés publics.

La date limite de remise des offres était fixée au 20 septembre 2016 à 12h00.

Les marchés concernent la mise en place d'accords-cadres mono-attributaire, exécutés par l'émission de bons de commande, d'une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, reconductible 2 fois.

Les critères de jugement des offres définis dans le cadre de cette consultation sont les suivants :

- Prix : 50 points
- Valeur technique : 50 points (proximité entre les CIS et le lieu d'entretien : 20 points ; moyens humains, matériels et aptitude à gérer concomitamment plusieurs véhicules en même temps : 30 points)

\*

\*\*

La commission d'appel d'offres, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, s'est prononcée le 07 octobre 2016 et a attribué les marchés aux entreprises suivantes :

Lot	Intitulé	Nom de l'entreprise	Montant minimum en € H.T	Montant maximum en € H.T
<b>Groupement Sud</b>				
1	Secteur 1 : centres d'incendie et de secours de Doudeville, Saint Laurent en Caux, Yerville et Yvetot	Hautot et Fils	500	15 000
2	Secteur 2 : centres d'incendie et de secours de Caudebec en Caux, Duclair, Le Trait et la Mailleraye sur Seine	AS2G	1 000	10 000

Lot	Intitulé	Nom de l'entreprise	Montant minimum en € H.T	Montant maximum en € H.T
7	Secteur 7 : centres d'incendie et de secours d'Elbeuf sur Seine, Saint-Aubin-Lès-Elbeuf et Grand-Couronne	Breton Nicolas	3 000	20 000
<b>Groupement Est</b>				
15	Secteur 15 : centres d'incendie et de secours de Blangy sur Bresle, Grandcourt, et Foucarmont	Garage Foucarmont	500	20 000
19	Secteur 19 : centres d'incendie et de secours de Gournay en Bray et La Feuillie	Garage du Pays de Bray	500	20 000
22	Secteur 22 : centres d'incendie et de secours d'Offranville, Dieppe et Arques la Bataille	Niort Frères	1 000	35 000

Aucune offre n'ayant été reçue, la commission d'appel d'offres a déclaré les lots suivants infructueux :

Lot	Intitulé	Montant minimum en € H.T	Montant maximum en € H.T
<b>Groupement Sud</b>			
6	Secteur 6 : centres d'incendie et de secours de Franqueville-Saint-Pierre et La Neuville Chant d'Oisel	1 000	10 000
8	Secteur 8 : centres d'incendie et de secours de Buchy, Cailly, Fontaine le Bourg et Servaville	1 000	20 000
<b>Groupement Ouest</b>			
10	Secteur 10 : centres d'incendie et de secours de Fécamp, Yport et Valmont	500	10 000
11	Secteur 11 : centres d'incendie et de secours d'Angerville-l'Orcher, Criquetot-l'Esneval, Etrétat et Goderville	500	8 000
<b>Groupement Est</b>			
16	Secteur 16 : centres d'incendie et de secours de Vieux-Rouen sur Bresle et Aumale	200	20 000
17	Secteur 17 : centres d'incendie et de secours de Londinières, Forges les Eaux, Neufchâtel en Bray, Gaillefontaine et le groupement Est	200	20 000
18	Secteur 18 : centres d'incendie et de secours de Longueville, les grandes ventes et St Vaast Equiqueville	500	20 000

Lot	Intitulé	Montant minimum en € H.T	Montant maximum en € H.T
20	Secteur 20 : centres d'incendie et de secours de Luneray, Fontaine le Dun et Bacqueville en caux	200	20 000
21	Secteur 21 : centres d'incendie et de secours de Bosc le Hard, Tôtes, St Saëns et Auffay	1 000	20 000
23	Secteur 23 : centres d'incendie et de secours de Bailly en Rivière, Envermeu et St Nicolas d'Aliermont	500	20 000

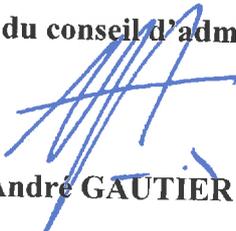
Une réflexion sera menée quant à la suite à donner aux lots déclarés infructueux avant de mettre en œuvre une nouvelle procédure.

\*

\*\*

*Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier et autorisent le président à signer tout avenant sans incidence financière ou en moins-value ou générant une plus-value inférieure à 5% du montant du marché initial avec la société retenue par la Commission d'appels d'offres.*

**Le président du conseil d'administration,**



**André GAUTIER**

